Délibération n° 2012/8
Construction de logements avenue Marcel Cachin. Désaffectation et déclassement de deux terrains (E2061 et E2063).

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45
Nombre de conseillers municipaux présents : 33

Date de la convocation : 24/01/12
Compte rendu affiché le 01/02/12
Transmis en préfecture le 09/02/12

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Mme Edith CHAGNARD-PEILLARD

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Henri THIVILLIER, Mme Evelyne EBERSVILLER, M. Lahceme TOUATI, M. Christian FALCONNET, M. Bayrem BRAIKI, Mme Andrée LOSCOS, Mme Edith CHAGNARD-PEILLARD, M. Pierre-Alain MILLET, M. Eléazar BAFOUNTA, M. Lotfi BEN KHELIFA, M. André GERIN, M. Bernard RIVALTA, M. Jean-Marc THEVENON, Mme Annie BROUET, Mme Paula ALCARAZ, M. Francis RAMBEAU, Mme Michèle BAICCHI, Mme Evelyne BEROUD, Mme Eliette ORENES, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelhak FADLY, Mme Véronique CALLUT, M. Mokrane KESSI, Mme Samia HAMDIKEN-LEDESERT, Mme Marie-Christine SEEMANN, M. Jeff ARIAGNO, Mme Yvonne LYON, M. Djilannie BENMABROUK, M. Christophe GIRARD, M. Maurice IACOVELLA, Mme Geneviève SOUDAN

Absent(e)s : M. Hamza MOREL, Mme Danica LJUSTINA, M. Yvan BENEDETTI

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : Mme Danièle GICQUEL a donné pouvoir à Mme Eliette ORENES, M. Thierry VIGNAUD a donné pouvoir à Mme Samia HAMDIKEN-LEDESERT, Mme Chaïneze KABOUYA-BENHAYOUN a donné pouvoir à M. Jeff ARIAGNO, Mme Véronique FORESTIER a donné pouvoir à Mme Andrée LOSCOS, Mme Amina AHAMADA MADI a donné pouvoir à Mme Paula ALCARAZ, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR a donné pouvoir à Mme Michèle BAICCHI, M. Idir BOUMERTIT a donné pouvoir à M. Eléazar BAFOUNTA, Mme Justine MUSEMBA a donné pouvoir à Mme Yvonne LYON, Mme Saliha MERTANI a donné pouvoir à Mme Geneviève SOUDAN

Rapport n° 8
Construction de logements avenue Marcel Cachin. Désaffectation et déclassement de deux terrains (E2061 et E2063)
Direction de l'urbanisme

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Grand Projet de Ville, le renouvellement urbain mené dans les quartiers des Minguettes a pour enjeu majeur de diversifier l'habitat. Dans ces quartiers à dominante forte de logement social, offrir aux habitants la possibilité d'y réaliser leur parcours résidentiel est un objectif important à poursuivre.

Le développement d'opérations d'accession à la propriété renforce cette diversification du parc de logement et l'opération proposée par le groupe AMALLIA au travers de ces deux filiales Alliade Habitat/ SLCI (Société Lyonnaise de Coordination Immobilière) à l'angle de la rue Président Edouard Herriot et de l'avenue Marcel Cachin, est un programme mixte (locatif social et accession à prix maîtrisé) qui s'inscrit pleinement dans cette perspective.

L'emprise de ce projet de construction de 87 logements (39 logements en locatif social et 48 logements en accession à prix maîtrisé) participera à la recomposition urbaine de l'avenue Marcel Cachin débutée en 2010 par la construction du CORALLIN (immeuble tertiaire) en lien avec la ligne de tramway T4 et l'entrée du plateau des Minguettes.

L'assiette foncière du programme d'accession porté par SLCI sera constituée de propriétés de la Ville et du Grand Lyon pour une surface totale de 2774 m².

Préalablement à cette cession il convient de déclasser ce tènement composé des deux parcelles de terrain cadastrées section E 2061 et E 2063.
Suite à une rectification des limites de propriété, les superficies réelles arpentées représentent 498 m² et 692 m² soit un total de 1190 m². Un document d'arpentage confirmant ces changements de limite sera réalisé par le géomètre désigné par SLCI préalablement à la régularisation de la vente.
Ces terrains à l'usage d'espaces verts font partie du domaine public de la Ville et sont aujourd'hui désaffectés. Leur désaffectation peut donc être constatée et leur déclassement prononcé en conséquence.

Le Conseil Municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du 16/01/12,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés,
décide de :

- constater la désaffectation des terrains constitués d'espaces verts (parcelles E 2061 et 2063)

- prononcer le déclassement desdites parcelles (E 2061 et E 2063) d'une superficie respective arpentée de 498 m² et 692 m² soit un total de 1190 m² qui seront confirmées par un document d'arpentage établi par le géomètre désigné par SLCI, préalablement à la cession

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire,
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN

Construction de logements avenue Marcel Cachin
Désaffectation, déclassement de deux terrains (E2061 et E2063)

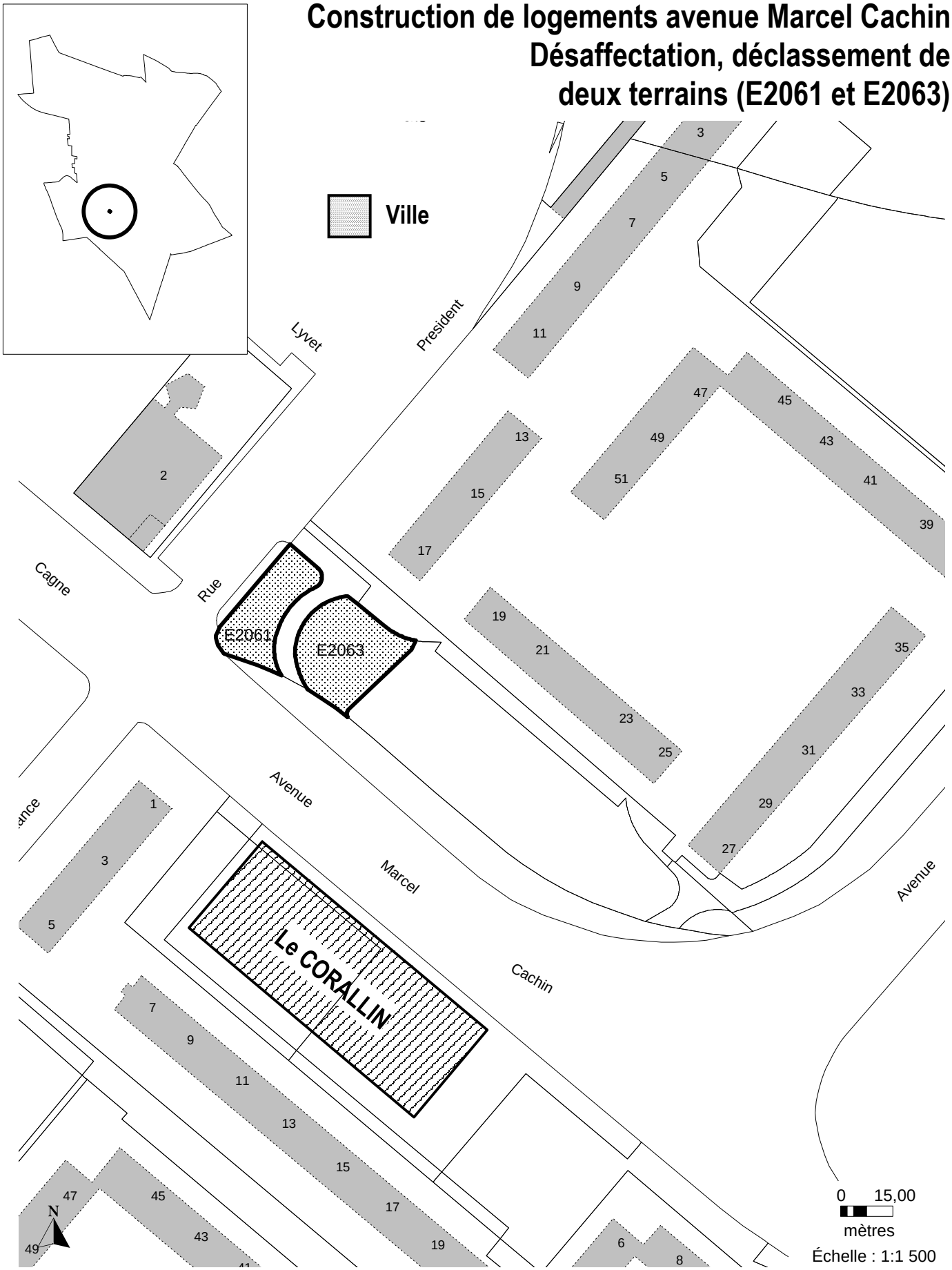

Ville de Vénissieux - Direction Urbanisme - Le 19/01/2012
Origine Cadastre - Droits de l'Etat réservés
Origine SUR - Droits de la Communauté Urbaine de Lyon réservés

ville de vénissieux

Y:\Plans pour rapports CM\Déclassement à Alliade et SLCI_V2.wor